

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 847

présenté par

M. Rogemont, Mme Crozon, Mme Maquet, M. Pupponi et Mme Bruneau

ARTICLE 25

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« à compter du »

le mot :

« au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement propose, pour l'enquête sur l'observation du parc locatif, de retenir la situation des ménages « à compter du » 1^{er} janvier 2016.

Or la photographie des ménages dans l'enquête relative à l'occupation du parc social est bien arrêtée au 1^{er} janvier 2016, c'est-à-dire à la date du 1^{er} janvier. Les mots « ...à compter du... » prêtent à ambiguïté et peuvent laisser entendre que l'enquête 2016 ne serait pas exploitable. Or c'est bien l'objet du texte.

Il convient de revenir à la formulation originale.